

STARS 5.1 Initial - Appui-Conseil incendie

STARS 5.1



Personnel d'entreprises extérieures amené à assurer l'appui en prévention incendie sur un CNPE.



- Être en possession d'un certificat de stage SCN2 en cours de validité
- Être titulaire d'une attestation de formation à la manipulation d'extincteurs
- Avoir acquis une expérience professionnelle de 2 ou 3 mois consécutifs en arrêt de tranche ou non

ET

• Être en ordre d'accès pour entrer dans les locaux industriels d'un CNPE

Objectifs pédagogiques

Être capable de :

- Maitriser la sectorisation incendie y compris les règles liées au risque incendie de stockage et d'entreposage sur un CNPE
- Vérifier la disponibilité des matériels de lutte de prévention incendie et leur emplacement
- Lever un point d'arrêt de permis de feu
- Prendre en compte le risque explosion sur le lieu de travail et identifier les moyens de prévention/protection à mettre en œuvres

Méthodes et moyens pédagogiques

Pédagogiques :

- Formation théorique et pratique, mises en situation sur CNPE **Techniques**:
- Utilisation de CIN Interactiv System :
 - Identification en temps réel par le formateur des acquis des stagiaires
 - Démarche active pour les stagiaires
 - VAT réalisée sur tablette
- Salle de formation équipée de vidéo projecteur, paper board et tableau blanc ; chantier école agréé par EDF

Humains:

 \bullet 2 Formateurs habilités à partir de 7 stagiaires lors des mises en situations

Parcours pédagogique

- Accueil et sens des règles
- Auto positionnement
- Règles de prévention à la conception
- Règles de prévention en exploitation
- Matériel incendie
- Calage de l'œil sur les écarts incendie terrain
- La maitrise du risque explosion
- Mise en situation sur chantier école
- VAS : Validation des acquis en situation
- VAT : Validation des acquis théoriques

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur habilité





Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis théoriques (VAT) et validation des acquis en situation (VAS).

Certificat et attestation de fin de stage.

Le certificat est valable 3 ans. Une tolérance de 6 mois à échéance du certificat est autorisé pour accéder au recyclage (sans intervention sur le domaine concerné).

Modalités d'Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter



Effectif

21.00 Heures

De 2 à 12 Personnes

Jours